

DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
RESUME PREPARE PAR L'UICN

547: SITE HISTORIQUE ET PANORAMA EXCEPTIONNEL DU MONT HUANGSHAN (CHINE)

Résumé préparé par l'UICN (avril 1990) d'après la désignation d'origine soumise par le gouvernement de la République populaire de Chine. L'original et tous les documents préparés à l'appui de cette désignation seront disponibles pour consultation aux réunions du Bureau et du Comité.

1. SITUATION

Situé dans la partie sud de la province de An-Hui, ce site couvre une superficie de 15 400 ha et est entouré d'une zone tampon désignée de 14 200 ha.

2. DONNEES JURIDIQUES

Proclamé site historique et panorama exceptionnel par le conseil d'Etat de la République populaire de Chine en 1982. Des mesures de protection ont été prises dès 1935, au moment de la délimitation de la zone administrative du mont Huangshan, les frontières de cette région ayant constitué la base de la configuration de la désignation actuelle. Les mesures de gestion et de préservation ont été renforcées avec l'institution de la municipalité de Huangshan, dépendant directement du gouvernement provincial de An-Hui, cette administration unifiée permettant de mieux protéger la montagne et le patrimoine naturel qui l'entoure. Les mesures de protection juridiques relèvent des lois sur la foresterie et sur la protection de l'environnement ainsi que de réglementations provisoires concernant les sites historiques et panoramas exceptionnels. La réglementation provinciale en matière de conservation du site de Huangshan a été promulguée le 13 avril 1989. D'autres réglementations concernant la protection des forêts et la prévention des incendies ont également été promulguées le 28 septembre 1987.

3. IDENTIFICATION

Huangshan est le site montagneux le plus connu en Chine pour la beauté de son panorama. Ce site comprend de nombreux pics imposants (77 dépassent l'altitude de 1000 m), dont la formation remonte à quelque 100 millions d'années à l'époque mésozoïque, lorsque l'ancienne mer du Yangtse a disparu du fait de mouvements de l'écorce terrestre et du soulèvement qui a suivi. Des vallées en U, plissements et éboulis témoignent d'une glaciation ultérieure lors du quaternaire. Les "forêts" de mégalithes sont nombreuses; on trouve également dans le site des rochers aux formes originales (nombre d'entre eux portent un nom), des cascades, grottes, lacs et sources d'eau chaude. La végétation est la suivante: forêt humide en dessous de 1100 m, forêt décidue de 1100 à 1800 m, et prairies alpines au-dessus de la limite des arbres. La flore est variée (1650 espèces), un tiers des familles de bryophytes (mousses et hépatiques) et plus de la moitié des familles de ptéridophytes (fougères) recensées en Chine étant représentés. Treize espèces de ptéridophytes et six de plantes supérieures

sont présente à l'état endémique à Huangshan. Un certain nombre d'espèces rares ou endémiques au niveau local ou national sont menacées d'extinction. La faune vertébrée comprend 300 espèces, dont 170 espèces d'oiseaux, 38 de reptiles, 20 d'amphibiens et 24 de poissons. Un total de 13 espèces bénéficie de la protection d'Etat, dont la panthère longibande Neofelis nebulosa (V) et la cigogne blanche orientale Ciconia boyciana (menacée d'extinction).

Huangshan a été acclamé pendant une bonne partie de l'histoire chinoise, à travers l'art et la littérature. Depuis qu'il a été nommé Huangshan par ordre impérial en 747, ce site a attiré de nombreux visiteurs, hommes de lettres et autres célébrités, notamment. A la fin de la dynastie Yuan (1368), 64 temples avaient été construits sur la montagne. En 1979, le site a accueilli plus de 280 000 personnes.

4. ETAT DE PRESERVATION/CONSERVATION

Le site est géré par le Comité administratif de Huangshan chargé des sites historiques et des panoramas exceptionnels, qui relève de la municipalité de Huangshan et est responsable devant le Bureau de la construction urbaine et rurale et de la protection de l'environnement de la province de An-Hui pour la protection, la gestion et le développement du site, y compris l'application du plan de gestion de Huangshan. Le site est divisé en six zones touristiques et cinq zones de protection à des fins de gestion. Les constructions, si elles risquent de nuire au paysage ou à l'environnement, ne sont autorisées ni dans la zone centrale ni dans la zone tampon qui l'entoure. La réglementation interdit les cultures, le pâturage du bétail, le ramassage du bois de chauffage et les activités industrielles et minières dans la zone centrale.

Le site fait l'objet d'une bonne protection, mais certains points particulièrement spectaculaires sont gâchés du fait du nombre important de touristes pendant les vacances et les festivals. Les installations en matière de lutte contre l'incendie, de communications, de surveillance de l'environnement et de contrôle de la pollution sont insuffisantes. Ces problèmes, examinés dans le plan de gestion, sont progressivement résolus.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA DESIGNATION POUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Pour justifier la désignation de Huangshan en tant que bien du patrimoine mondial, le gouvernement de la République populaire de Chine a donné les raisons suivantes:

a) Bien naturel

iii) Site d'une beauté naturelle exceptionnelle. Huangshan est connu pour son paysage grandiose. Les formations rocheuses aux formes originales et les arbres contribuent à donner au paysage un caractère impressionnant renforcé fréquemment par la présence de nuages et de brouillard.

iv) Habitats d'espèces rares et menacées. Le site fournit un habitat à de nombreuses espèces de flore endémiques au niveau local ou national, dont plusieurs sont menacées d'extinction.

DESIGNATION POUR LE PATRIMOINE MONDIAL - EVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN
547 SITE HISTORIQUE ET PANORAMA EXCEPTIONNEL DU MONT HUANGSHAN (CHINE)

1. DOCUMENTATION

- i) Fiches de données de l'UICN
- ii) Consultations: P.H.C. Lucas, J. Hemming, autorités gouvernementales du ministère de la Construction, la province de Anhuï et la municipalité de Huangshan
- iii) Littérature consultée: Wenhua et Xianying; 1989; China's Nature Reserves.
- iv) Visite du site: mai 1990.

2. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES

Dans la province biogéographique de forêt décidue orientale où se trouve Huangshan, la Chine possède plus de 20 réserves naturelles. Aucune n'est aussi connue pour la beauté de son panorama mais plusieurs sont plus grandes. Huangshan n'est pas une des cinq montagnes sacrées de Chine (comme le Bien du patrimoine mondial du mont Tai) mais il figure dans "China Pictorial" comme l'un des dix plus beaux paysages de Chine. D'illustres voyageurs, comme Xu Xiaoke de la dynastie des Ming (1368-1644), ont décrit Huangshan comme la plus jolie montagne de Chine. D'autres considèrent que la Réserve naturelle du mont Wuyi, dans la province du Fujian est tout aussi impressionnante. On trouve des sites comparables dans les réserves naturelles des monts Fanjing, Dinghu, Taibai et Changbai. Toutes ces aires possèdent d'importants vestiges forestiers, sont des sanctuaires pour la faune et offrent de superbes paysages.

Si on le compare avec le Bien du patrimoine mondial du mont Tai, le mont Huangshan est plus élevé, plus imposant et ses sommets (72) sont beaucoup plus variés; sa flore est plus riche et il possède un certain nombre d'espèces animales rares comme la panthère longibande et la cigogne blanche orientale. Ses valeurs naturelles dépassent donc son intérêt culturel, ce qui est l'inverse pour le mont Tai.

3. INTEGRITE

Depuis 1987, l'administration et la législation applicables à Huangshan dépendent directement du gouvernement provincial de An-Hui. Les règlements édictés en 1989 interdisent le pâturage, l'agriculture et toute forme d'activité extractive. Près des postes d'entrée nord et sud, on note, sur des superficies limitées, des cultures réglementées de bambous et de thé. Cependant, il s'agit d'une activité historique qui n'affecte en rien l'intégrité de la réserve. Avec une administration unifiée et un plan d'aménagement en application, la base politique et juridique de la gestion est fermement assise. Le plan prévoit six zones touristiques, cinq zones protégées et une zone tampon. Environ 1600 personnes vivent dans la Réserve, pour la plupart des membres du personnel et leurs familles. Des mesures sont prises, en temps opportun, pour réduire ce nombre et raser les bâtiments d'hébergement.

Le principal problème de gestion, à Huangshan, découle du grand nombre de visiteurs (environ 500 000 en 1989). Aux problèmes que posent la haute altitude, les sols fragiles et l'utilisation intense, le grand nombre de visiteurs ajoute celui du traitement des eaux usées et de la qualité de l'eau. La direction fait des efforts pour y remédier mais les capacités techniques de lutte contre les incendies, de communication, surveillance continue et contrôle de la pollution sont soumises à de sévères contraintes. Les gens qui vivent à proximité de la montagne la révèrent et sont, en général, favorables à la protection. Dans la zone tampon de 140 km², aucune nouvelle immigration ni installation d'activités polluantes ne sont autorisées.

4. COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Après discussion, les autorités chinoises ont accepté de changer le nom du site en "mont Huangshan".

5. EVALUATION

Le mont Huangshan occupe une place centrale dans le patrimoine artistique, culturel et environnemental de la Chine. C'est une aire naturelle au superbe panorama, embellie par un riche patrimoine artistique, littéraire et architectural dans ses 64 temples. Outre l'interaction entre l'homme et la nature dans une région extrêmement belle, l'aire a une importance botanique particulière. On y a dénombré 1450 espèces de plantes dont 25 endémiques. Elle possède de nombreux genévriers et pins vieux de mille ans. Huangshan satisfait donc au critère (iii) pour sa beauté naturelle exceptionnelle et la combinaison d'éléments naturels et culturels et au critère (iv) en tant qu'habitat d'espèces rares et menacées.

6. RECOMMANDATIONS

Le mont Huangshan devrait être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Les trois organes gouvernementaux responsables du site devraient être félicités pour les efforts qu'ils ont déployés, en coopération, en vue de trouver une solution aux pressions du tourisme de loisirs et être encouragés à appliquer le plan d'aménagement qui vise à atténuer les traces de l'influence humaine sur la montagne.



